

Rapport de gestion

1. Introduction

La situation financière de la Caisse a évolué très favorablement et le taux de couverture atteint 63,0% (2004 : 56,9%).

Les recettes de la Caisse se sont élevées à 75,1 millions de francs (2004 : 45,2 mios), alors que les charges s'élèvent à 55,4 millions de francs (2004 : 48,5 mios). Le bénéfice de l'exercice s'est par conséquent élevé à 19,7 millions de francs (2004 : perte de 134'752 francs). Ce bénéfice s'explique principalement par les excellents résultats des placements dont les produits nets se sont élevés à 39,7 millions de francs (2004 : 16,2 millions de francs), portant le rendement à près de 16% (2004 : 6,9%). Les engagements actuariels ont progressé de 4,85% (2003 : 2,72%).

Le découvert technique par rapport à l'objectif de 70% à diminué de près de 50% pour atteindre 32,6 millions de francs. Rappelons qu'à fin 2003, il s'élevait à plus de 80 millions de francs.

L'effectif des assurés actifs est demeuré stable durant l'exercice et atteint 2'166 personnes (2004 : 2'177). Par contre, l'effectif des pensionnés a poursuivi sa croissance (6,43%). Il s'élève à 960 pensionnés (2004 : 902). Le rapport démographique a fléchi une nouvelle fois et est à 2,26 assurés actifs pour un pensionné (contre 2,40 l'année précédente).

2. Activités des organes de l'institution de prévoyance

2.1. Activités du Comité

Le Comité de la Caisse s'est réuni à sept reprises en 2005. Au cours de ces différentes séances, il a pris les décisions suivantes :

- Adaptation du règlement aux deux premiers volets de la 1^{ère} révision de la LPP ;
- Modification du traitement des rachats à l'affiliation pour le personnel à temps partiel (procès-verbal du Comité du 14 février 2005, point 4) ;
- Etude des mesures d'assainissement et des modifications à apporter au règlement de la Caisse en vue d'atteindre un degré de couverture de 70% ;
- Modification de l'art. 13 du règlement des placements et d'organisation (valeur des obligations au bilan) ;
- Etude en vue de l'établissement d'un règlement pour le calcul des engagements d'assurance, des provisions et réserves figurant au bilan ;

- Il a été informé régulièrement de l'évolution de la situation financière de la Caisse et de l'évolution des chantiers de l'immeuble des Noyers et Chantemerle 10 ;
- Il a été informé des négociations entre la Ville et l'Etat concernant l'intégration du NHP (Hôpital Pourtalès) à l'EHM (Etablissement hospitalier multisite cantonal) ;

2.2. Activités du Bureau

En 2005, le Bureau s'est réuni à six reprises au cours desquelles il a préparé les séances du Comité.

2.3. Activités du Comité de placements

Le Comité de placements, outre des prises de décisions dictées par les marchés boursiers, a été informé mensuellement de l'évolution des placements et des performances des mandataires sur la base des relevés consolidés établis par le Crédit Suisse. Il a préavisé certaines décisions de placements. Des rencontres avec les divers mandataires ont également eu lieu tout au long de l'année écoulée.

Neuchâtel, le 4 juillet 2006

POUR LE COMITE,

La présidente,

L'administrateur,

Françoise Jeanneret

Roger Maridor

3. Comptes annuels

3.1. Bilans comparés au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004

	2005		2004	
	CHF	%	CHF	
<u>ACTIF</u>				
PLACEMENTS				
Disponible	13'349'838.43	4.52	17'603'807.90	6.91
Banques	12'868'211.14		17'244'868.03	
C/employeur	481'627.29		358'939.87	
Réalisable	205'270'569.03	69.45	162'976'267.68	63.95
Débiteurs	3'382'198.19		2'969'567.88	
Titres	195'767'102.14		152'891'161.90	
Prêts hypothécaires	6'121'268.70		7'115'537.90	
Immobilisations	75'370'419.18	25.50	70'059'840.05	27.49
Immeubles et parts de FP immeubles	63'774'658.00		63'400'727.30	
Immeubles en construction	11'595'761.18		6'659'112.75	
TOTAL DES PLACEMENTS	293'990'826.64		250'639'915.63	
Compte de régularisation actif	945'225.42		766'577.47	
Valeur de rachat assurances	624'898.45		607'367.15	
Rappel de cotisations annualisées	0.00		2'845'300.00	
TOTAL DE L'ACTIF	295'560'950.51	100.00	254'859'160.25	100.00
<u>PASSIF</u>				
DETTES	1'334'080.15	0.45	1'038'357.80	0.41
Créanciers	1'334'080.15		1'038'357.80	
Provision non technique	430'197.15		230'197.15	
Capitaux de prév et prov techn				
Engagements techniques actifs	213'688'541.00		212'182'800.00	
Engagements techniques rentiers	240'153'104.00		226'969'000.00	
Réserve pour longévité	8'623'000.00		6'587'000.00	
Provision révalorisation prestations	3'800'014.00		0.00	
Total Capitaux de prév et prov techn	466'264'659.00		445'738'800.00	
FONDS LIBRES	-172'467'985.79	-58.35	-192'148'194.70	-75.39
Fortune	-192'148'194.70		-192'013'442.31	
Excédent des produits/(-) charges	19'680'208.91		-134'752.39	
TOTAL DU PASSIF	295'560'950.51	100.00	254'859'160.25	100.00

3.2. Comptes comparés 2005 et 2004 de recettes et dépenses

	2005	2004
	CHF	CHF
PRODUITS D'ASSURANCE	32'793'092.20	29'995'436.15
Cotisations patronales	15'927'847.90	16'067'755.70
Cotisations des assurés	9'426'266.80	9'450'502.15
Apports de libre passage	7'357'756.30	4'415'087.40
Assurances infirmiers	81'221.20	62'090.90
CHARGES D'ASSURANCE	52'269'294.25	45'762'913.15
Pensions versées	21'414'349.65	20'755'882.85
Prestations de sortie	7'261'192.50	9'227'684.00
Primes d'assurance	222'593.10	216'446.30
Variation engagements techniques assurés	1'505'741.00	5'735'200.00
Variation engagements techniques rentiers	13'184'104.00	6'685'000.00
Variation provision longévité	2'036'000.00	2'320'000.00
Variation rappel de cotisations	2'845'300.00	822'700.00
Variation provision revalorisation prestations	3'800'014.00	
RESULTAT D'ASSURANCE	-19'476'202.05	-15'767'477.00
PRODUITS DE LA FORTUNE	42'336'085.37	18'417'301.27
Produits des capitaux mobiliers	37'164'259.54	10'348'515.39
Produits immobiliers	5'171'825.83	4'862'091.05
Dissolution de provisions sur immeubles	0.00	3'206'694.83
CHARGES DE LA FORTUNE	2'569'038.86	2'214'184.91
Frais d'administration de la fortune	813'790.60	736'858.41
Charges immobilières	1'755'248.26	1'477'326.50
RESULTAT NET DES PLACEMENTS	39'767'046.51	16'203'116.36
FRAIS ADMINISTRATIFS	610'635.55	570'391.75
EXCEDENT DES PRODUITS /(-) CHARGES	19'680'208.91	-134'752.39

Annexe

4. Informations et explications générales sur l'institution de prévoyance

4.1. Organisation de la fondation, forme juridique but et siège social

Bases légales

- Acte de fondation	1922
- Constitution par arrêté du Conseil général	15 janvier 1940
- Règlement de la Caisse de pensions	15 avril 2002
- Règlement des placements et d'organisation	3 décembre 1998
- Règlement d'application pour les passifs de nature actuarielle	13 juin 2006

Règlement du 15 avril 2002

Le Règlement a été modifié les 3 septembre 2002, 26 juin 2003 et 25 avril 2005. Les dernières modifications¹ ont été faites afin d'adapter le Règlement à la 1^{ère} révision de la LPP, respectivement les 1^{er} et 2^{ème} paquets, entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Ces modifications ont concerné des dispositions relatives à la transparence, à l'information, l'assouplissement des conditions d'achat de prestations et au partenariat entre personnes de même sexe. Les dispositions relatives à l'encouragement à la propriété ont également été intégrées dans le Règlement de la Caisse (auparavant dans un Règlement d'application).

Système de financement

La Caisse de pensions du personnel de la Ville de Neuchâtel est une institution de droit public, créée en 1922, régie par l'arrêté du Conseil général du 6 février 1989. Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations du canton de Neuchâtel en application de l'article 48 LPP. La Caisse a pour but d'accorder des prestations de retraite et d'invalidité à ses assurés et des prestations décès à leurs ayants droit. Elle regroupe la prévoyance professionnelle obligatoire des employés de la Ville et des institutions ou sociétés subventionnées par la Commune, ou dans lesquelles la Commune possède des intérêts financiers, qui ont demandé leur admission.

Le plan de prévoyance est un plan dit "en primauté des prestations" au sens de l'article 16 de la Loi fédérale sur le libre passage dans la prévoyance professionnelle vieillesse,

¹ Voir rapport 05-011 du Conseil communal au Conseil général concernant la modification du Règlement de la Caisse de pensions du personnel communal du 15 juin 2005.

survivants et invalidité, du 17 décembre 1993. Il est régi par le règlement du 15 avril 2002 entré en vigueur le 1er août 2002. En sa qualité d'institution de prévoyance autonome, la Caisse supporte elle-même les risques de vieillesse, invalidité et décès. La Caisse est financée selon le système de la capitalisation partielle qui est un système de financement mixte (conjugaison des systèmes de répartition et de capitalisation) selon les dispositions de la LPP s'agissant des institutions de prévoyance de droit public. Le règlement prévoit d'atteindre à terme un taux de couverture de 70%.

Garantie de la Ville de Neuchâtel

Le Règlement de la Caisse de pensions du 15 avril 2002 stipule dans son article 73 que la Ville de Neuchâtel « garantit les prestations dues en vertu de la LPP pour ses employés. Elle garantit au surplus les prestations dues en vertu de la LPP pour les employés des institutions externes ».

Employeurs

- Ville de Neuchâtel
- Institutions externes :
 - Ecole secondaire régionale de Neuchâtel (personnel administratif et concierges) (ESRN)
 - Vidéo 2000 SA
 - Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral neuchâtelois
 - Société anonyme pour l'incinération des ordures et des déchets (SAIOD)
 - Homes L'Ermitage, Les Rochettes
 - La Rouvraie
 - GANSA (3 personnes retraitées)
 - Fondation des Laboratoires associés (FLHN)
 - Bibliothèque Publique et Universitaire (BPU)
 - Atelier Phénix (ex-Atelier Buanderie)
 - Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel (SITRN)
 - Halte-Garderie Le P'tit Sioux.
 - Etat de Neuchâtel (personnel administratif et technique du Lycée Jean-Piaget et du Centre professionnel du Littoral Neuchâtelois, personnel de l'ancien office communal des apprentissages).

Membres du Comité

Membres représentant l'employeur (désignés par le Conseil communal)

Madame Françoise JEANNERET¹
Présidente

Madame Raymonde WICKY

Monsieur Antoine GRANDJEAN

Monsieur Blaise DELLA SANTA¹

¹ Membres du Bureau au 31 décembre 2005.

Secrétaire

Monsieur André VUILLEMEZ,
(représentant des institutions externes)

Monsieur Olivier SANTSCHI

1 poste est à repourvoir

Membres représentant les employés (élus par les assurés suite à un vote par correspondance)

Monsieur Olivier NEUHAUS¹, vice-président
représentant du Groupement des Cadres administratifs

Madame Renée KNECHT¹
représentante du Groupe "Autres services"

Madame Nadine ARIEGE,
représentante du Groupe Hôpitaux (démissionnaire au 31 mars 2006)

Madame Marie-France GIBOULOT
représentante du Groupe Hôpitaux

Monsieur Philippe NICLOUD,
représentant du Groupe Corps de Police et SIS (démissionnaire au 31 mai 2006)

Monsieur Gérald VERNAY,
représentant du Groupe Travaux Publics et Services Industriels

Monsieur Hans-Peter RENK,
représentant des Institutions externes

Personnes habilitées à engager l'institution par leur signature

Signatures conjointes à deux (art. 13 du Règlement de la Caisse de pensions)

Nom, prénom	En qualité de
JEANNERET Françoise	: présidente
NEUHAUS Olivier	: vice-président
DELLA SANTA Blaise	: secrétaire
MARIDOR Roger	: administrateur

Organe de contrôle : PricewaterhouseCoopers SA, Neuchâtel

Actuaire conseil : Hewitt Associates SA, Neuchâtel

¹ Membres du Bureau au 31 décembre 2005.

5. Membres actifs et bénéficiaires de rentes

5.1. Membres actifs

Le nombre des assurés actifs a encore légèrement diminué et se situe à 2'166 personnes au 1^{er} janvier 2006. Relevons que les affiliations au 1^{er} janvier 2006 ne sont pas intégrées dans l'effectif alors qu'elles l'étaient au 1^{er} janvier 2005. La somme des salaires assurés et le salaire assuré moyen ont légèrement progressé. La pension de retraite projetée pour les assurés actifs est de 41,3% du salaire assuré moyen (01.01.05: 41,1%).

1er janvier	Hommes	Femmes	Total		Salaires assurés	Salaire assuré moyen	
1995	801	920	1'721				
1996	820	967	1'787	3.8%			
1997	823	964	1'787	0.0%	86'450'718	48'378	
1998	838	979	1'817	1.7%			
1999	843	978	1'821	0.2%			
2000	868	1'027	1'895	4.1%	92'475'856	48'800	
2001	851	1'047	1'898	0.2%			
2002	876	1'081	1'957	3.1%	100'796'490	51'506	
2003	928	1'198	2'126	8.6%	106'896'515	50'281	-2.4%
2004	955	1'229	2'184	2.7%	111'223'851	50'927	1.3%
2005	934	1'243	2'177	-0.3%	111'481'841	51'209	0.6%
2006	927	1'239	2'166	-0.5%	111'948'411	51'684	0.9%

5.2. Bénéficiaires de rentes

L'effectif des pensionnés est passé de 902 à 960, soit une croissance de près de 6,4% (1^{er} janvier 2005 : 4,2%). Le ratio Actifs/Pensionnés est de 2,26 (1^{er} janvier 2005: 2,41). L'âge moyen des retraités est de 71 ans (2005 : 71,3 ans) et celui des invalides est de 52 ans (2005 : 51,9). L'âge moyen des conjoints survivants est de 75,7 ans (2005 : 75,6 ans).

1er janvier	Hommes	Femmes	Total	
1996	321	332	653	
1997	331	354	685	4.9%
1998	349	376	725	5.8%
1999	339	384	723	-0.3%
2000	350	398	748	3.5%
2001	362	408	770	2.9%
2002	378	428	806	4.7%
2003	398	446	844	4.7%
2004	407	459	866	2.6%
2005	419	483	902	4.2%
2006	438	522	960	6.4%

Composition des bénéficiaires de pensions

En 2005, les rentes ont été adaptées au renchérissement (1,56%). L'effectif des pensionnés progresse de 6,4%. Notons que sa progression est de 28,3% depuis 2000.

1er janvier	Retraités	Invalides	Conjoints survivants	Orphelins	Enfant d'invalides ou de retraités	Total	
2004	445	155	203	9	54	866	
Nouvelles rentes	85	15	8	0	10	118	
Pensions éteintes	12	60	9	1	0	82	
2005	518	110	202	8	64	902	4.2%
Nouvelles rentes	46	15	14	0	15	90	
Pensions éteintes	7	8	15	0	2	32	
2006	557	117	201	8	77	960	6.4%

6. Nature de l'institution de prévoyance

6.1. Explication du plan de prévoyance

Le plan de prévoyance est un plan en primauté de prestations.

L'affiliation est obligatoire pour tous les membres du personnel qui réalisent un salaire annuel supérieur à 1/5 de la rente de vieillesse complète maximum de l'AVS (2005 : 5'160 francs).

La rente de vieillesse est calculée en pourcentage du dernier salaire (1,26% par année d'assurance pour la catégorie A / 1,35% pour la catégorie B). L'âge ordinaire de retraite est de 62 ans pour les hommes et les femmes de la catégorie A (60 ans pour la catégorie B). Le taux maximum de rente est atteint lorsque l'assuré compte 44 ans et 11 mois d'années d'assurance (catégorie A). Les retraites anticipée et différée sont possibles à certaines conditions, de même que la retraite partielle.

Le salaire assuré est égal au salaire annuel diminué d'un montant de coordination égal aux 7/12 de la rente annuelle de vieillesse complète maximum de l'AVS. En 2005, le montant de coordination était de 15'050 francs.

6.2. Méthode de financement

Les ressources de la Caisse sont alimentées par les cotisations et rappels des assurés et des employeurs ainsi que par le produit de la fortune. Rappelons que dès le 1^{er} janvier 2004, des cotisations et rappels échelonnés en fonction de l'âge des assurés ont été introduits. Tout en maintenant la solidarité dans le financement, cette réforme avait pour objectif de mieux financer les augmentations de salaire et de protéger la Caisse contre les effets de l'application de la norme minimale.

Age	Cotisation ordinaire				Cotisation de rappel	
	Assurés		Employeur		Assurés	Employeur
	Cat. A	Cat. B	Cat. A	Cat. B	Catégories A et B	
17-24	6.50%	8.50%	11.05%	14.45%	0%	0%
25-29	6.75%	8.50%	11.48%	14.45%	20%	20%
30-34	7.00%	8.75%	11.90%	14.88%	30%	40%
35-39	7.25%	9.00%	12.33%	15.30%	40%	70%
40-44	7.50%	9.25%	12.75%	15.73%	50%	110%
45-49	7.75%	9.50%	13.18%	16.15%	60%	180%
50-54	8.00%	9.50%	13.60%	16.15%	60%	190%
55 et plus	8.25%	9.50%	14.03%	16.15%	60%	230%

7. Principes d'évaluation et de présentation des comptes

La tenue des comptes, l'établissement du bilan et du compte d'exploitation et les principes d'évaluation sont régis par les dispositions du Code des obligations (CO), de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et ses ordonnances d'application, par le Règlement des placements et d'organisation de la Caisse et par le règlement d'application pour les passifs de nature actuarielle, adopté en 2006 et entrant en vigueur le 31 décembre 2005.

8. Calcul du degré de couverture

Conformément à la norme RPC 26, les engagements techniques des assurés actifs et des rentiers ainsi que la réserve pour longévité ont été introduits dans la comptabilité dès le 1^{er} janvier 2004.

Pour les assurés actifs, la réserve mathématique correspond à la somme des prestations de libre passage individuelles qui seraient dues en cas de sortie de l'ensemble des assurés au 1^{er} janvier 2006 ; elle constitue par conséquent l'engagement minimum que la Caisse doit couvrir. Il a été tenu compte des éventuelles garanties dans le calcul de la valeur actuelle des droits acquis selon l'article 33 du Règlement puisque celles-ci sont intégrées dans les pensions de retraite assurées. Notons à ce sujet que seules 63 personnes actives affiliées à la Caisse de pensions avant le 1^{er} juillet 1980 peuvent encore se prévaloir de l'avantage de certains droits acquis.

Pour les pensionnés, la réserve mathématique correspond à la valeur actuelle des rentes servies et des rentes expectatives assurées. Les pensions complémentaires sont capitalisées en tenant compte du versement de ces dernières jusqu'à 64 ans pour les femmes, respectivement 65 ans pour les hommes. Les rentes ont été indexées de 1,56% au 1^{er} janvier 2005 et de 0,96% au 1^{er} janvier 2006. Selon un rapport actuariel du mois d'août 2003, une indexation des rentes de 1% représente un coût de 2,1% de la somme des salaires assurés.

Les engagements techniques ont été calculés, comme les années passées, avec les bases techniques EVK/PRASA 2000.

9. Bilan au 31 décembre

	31.12.2005		31.12.2004	
	CHF	%	CHF	%
Fortune disponible (y c. rappels+ RPC 26)	293'796'674	63.01	250'383'900	56.17
Total des actifs	295'560'951		248'807'100	
Créanciers divers	1'334'080		1'038'300	
Réserve	430'197		230'200	
Réserve sur titres	-		-	
Rappels de cotisations annualisés	-		2'845'300	
Découvert technique	172'467'985	36.99	195'354'900	43.83
TOTAL DE L'ACTIF	466'264'659	100.00	445'738'800	100.00
Réserve mathématique				
- actifs (Ville)	192'588'528		193'114'900	
- actifs (institutions externes)	21'100'013		19'067'900	
- pensionnés (Ville)	225'401'621		212'197'200	
- pensionnés (institutions externes)	14'751'483		14'771'800	
Réserve technique				
(pour adaptation bases techniques)	8'623'000		6'587'000	
(pour revalorisation des prestations)	3'800'014			
TOTAL DU PASSIF	466'264'659	100.00	445'738'800	100.00

Au 31.12.2005, la fortune, pour couvrir les engagements de la Caisse découlant du bilan commercial, s'élève à 293'796'674 francs.

La réserve spéciale pour l'adaptation des bases techniques est destinée à financer le coût du prochain changement de bases techniques qui interviendra en 2010 (alimentation de 0,4% de la somme des capitaux de prévoyance). Elle correspond au 31 décembre 2005 à 1,9% des capitaux de prévoyance.

La réserve pour la revalorisation des prestations des actifs et des pensionnés au 1^{er} janvier 2006 découle de l'application de l'art. 7 du règlement pour les passifs de nature actuarielle.

Evolution du taux de couverture (en %) et du découvert technique (en francs) selon l'OPP2:

	Taux de couverture	Découvert technique par rapport au 100%	Découvert technique par rapport au 70%
1991	38,7%	166'100'000	84'811'256
1994	47,2%	144'500'000	62'397'727
1997	49,8%	157'876'280	63'527'906
2000	55,9%	172'237'636	55'069'176
2002	56,6%	185'542'000	57'287'161
2003	50,7%	206'289'500	80'758'364
2004	55,4%	192'203'700	62'918'700
2005	56,2%	195'354'900	61'550'174
2006	63,0%	172'467'986	32'588'600

Le degré de couverture au 1^{er} janvier 2006 selon l'article 44 OPP2 est calculé en portant au bilan les actifs à la valeur de marché au 31 décembre 2005 et les engagements au 1^{er} janvier 2006. Le degré de couverture a progressé de 12% (+ 6,8 points) et s'élève à 63,0%. Une fois déduits les engagements des institutions externes et la fortune correspondante, le degré de couverture propre à la Ville s'élève à 59,9% au 1^{er} janvier 2006, contre 53,3% une année auparavant (soit une progression de 12,38%).

En conséquence, l'excédent de passif a diminué de plus de 22 millions de francs. Le découvert par rapport à l'objectif de couverture de 70% s'élève désormais à 32,5 millions de francs, soit un recul de près de 30 millions de francs.

10. Principes et organisation des placements

10.1. Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation suivants, figurant dans le règlement des placements, ont été appliqués :

Obligations

Les obligations figurent au bilan à leur valeur boursière et tiennent compte de la présentation selon RPC 26.

Actions

Les actions et les fonds de placements en actions figurent au bilan à leur valeur de marché au 31 décembre. Les actions SOFIP qui figuraient à leur valeur nominale de 300'000 francs ont été provisionnées à concurrence de 200'000 francs. En effet, il est fort probable que cette société sera mise en liquidation. En 2005, la Caisse de pensions n'a pas eu recours à des produits dérivés.

Conversion des monnaies étrangères

Les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis au cours du jour. Les actifs et les engagements en monnaies étrangères figurent au bilan au cours de change de fin de période. Les différences de change qui en résultent sont comptabilisées par les comptes de résultat.

Prêts hypothécaires

Les prêts hypothécaires sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Immeubles

Les immeubles figurent au bilan à leur valeur de rendement au taux moyen de capitalisation de 7,7%.

Les immeubles bénéficiant de l'aide fédérale au logement sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, à l'exception de l'immeuble Denis-de-Rougemont 26-28 dont le coût de construction était de 5'230'000 francs et dont la valeur a été ramenée à 4'200'000 francs.

L'immeuble en cours de construction (Noyers) est comptabilisé à la valeur des coûts de construction. Les immeubles Verger-Rond 2 et Cadolles 7 sont capitalisés à une valeur de rendement de 6,5%.

Sur la base des critères d'évaluation précités, la valeur vénale des immeubles s'élève à 73'998'761,18 francs.

Autres actifs et passifs

Ils figurent au bilan à la valeur nominale.

10.2. Organisation des placements

Le Règlement des placements et d'organisation, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1999, définit la stratégie des placements de la fortune. Quant à l'organisation, le Comité de placements est compétent pour prendre des décisions dans le cadre de l'allocation stratégique figurant dans ce règlement. Les mandats suivants ont été conclus :

Obligations internationales	:	Banque Privée Edmond de Rothschild SA
Actions suisses grandes capitalisations	:	Banque Cantonale Neuchâteloise Banque Pictet & Cie
Actions suisses petites capitalisations	:	Banque Bonhôte & Cie SA
Actions européennes et nord-américaines :	:	Patrigest SA
Gestion d'immeubles :	:	Gérance des Bâtiments de la Ville : GECO : Fidimmobil SA : Bernard Nicod SA

11. Actif

11.1. Commentaires

DISPONIBLE

	2005	2004
	CHF	CHF
	13'349'838.43	17'603'807.90
Comptes bancaires	11'014'511.14	16'244'868.03
Dépôts à terme	1'853'700.00	1'000'000.00
C/courant ville	481'627.29	358'939.87
Rendement brut	-0.56%	0.59%

Une perte non réalisée sur des opérations à terme en devises a pénalisé le rendement brut de ce poste. Au cours de l'année écoulée, nous avons réduit les liquidités qui ont été investies en véhicule de placement plus rémunérateurs au vu de la faiblesse des taux d'intérêts à court terme durant la majeure partie de l'année 2005.

REALISABLE

	CHF	CHF
Débiteurs	3'382'198.19	2'969'567.88
AFC, impôt anticipé	211'983.23	137'215.90
Créances envers les salariés	13'705.60	16'192.65
Débiteurs hypothécaires	10'483.60	34'497.30
Débiteurs divers	3'146'025.76	2'781'662.03
Rendement brut	1.74%	1.87%

La principale rémunération de cette classe d'actif provient d'une avance d'un million de francs accordée à la société CADBAR, Chauffage à distance Basse-Areuse SA, dont le taux inférieur minimum est fixé à 4 ¼%. Ce prêt a été conclu pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 octobre 2007.

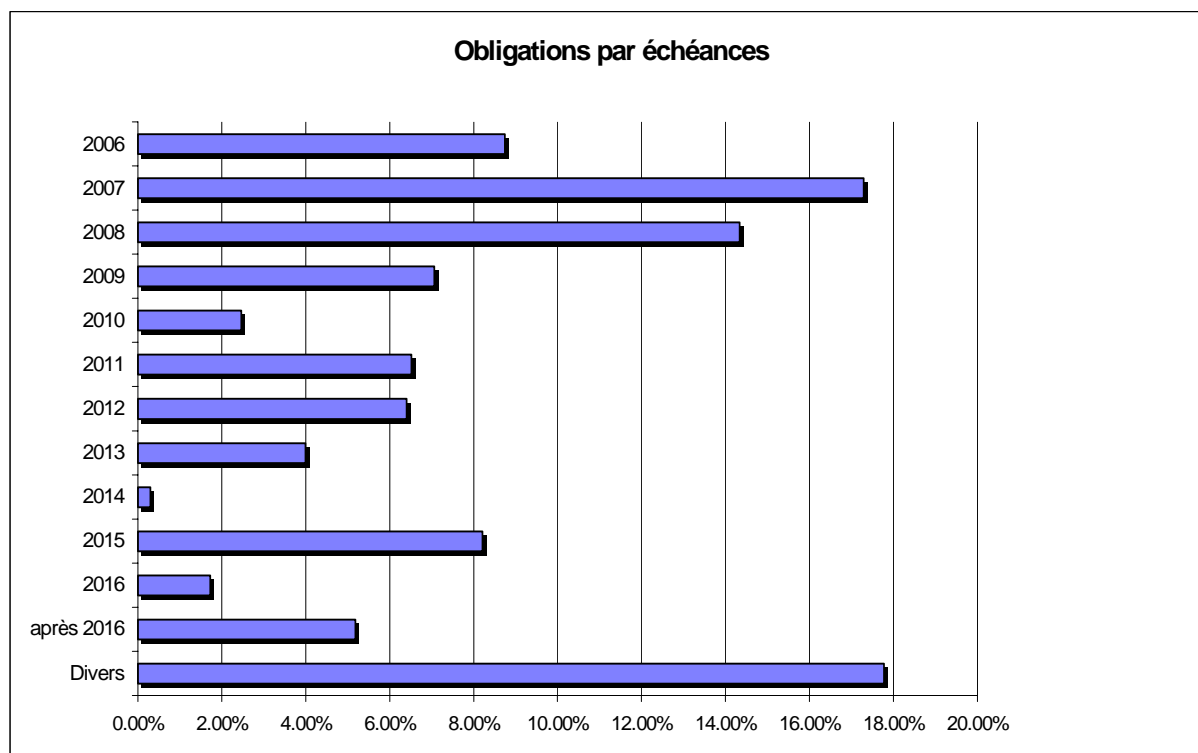
En outre, deux avances à terme fixe, de 625'000 francs et de 300'000 francs accordées à la Société Anonyme Immobilière des Patinoires du Littoral ont été reconduites durant l'année écoulée aux taux moyens respectivement de 1,20% et 1,13%.

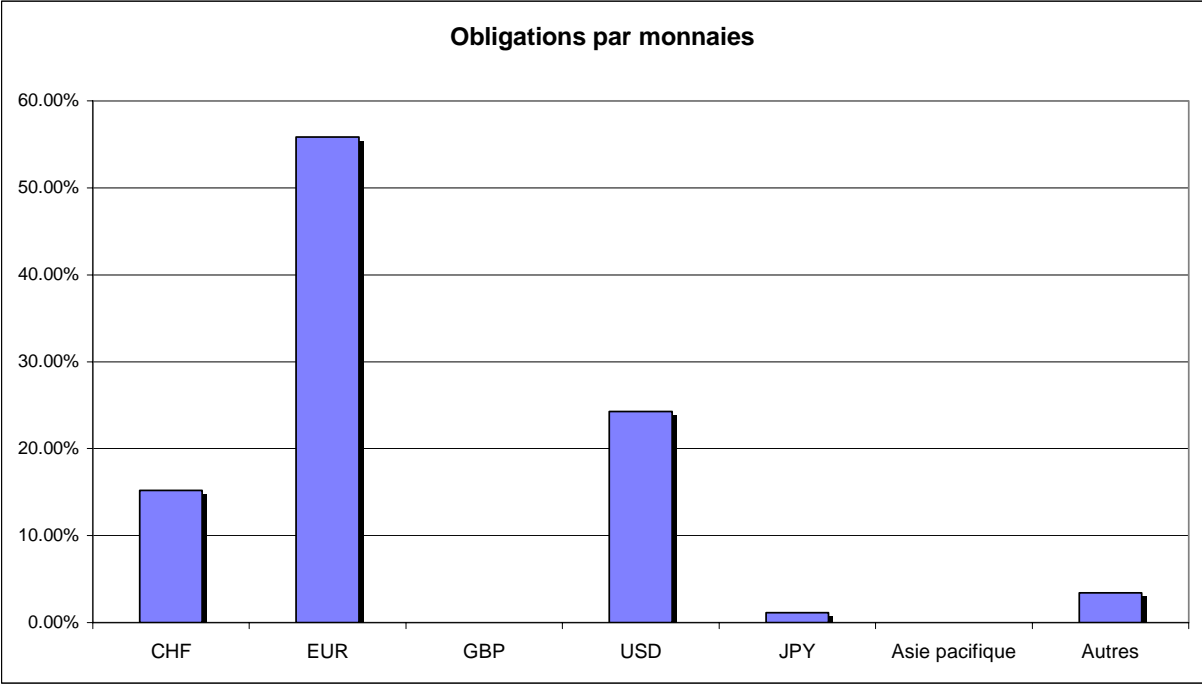
	CHF	CHF
Titres	195'767'102.14	152'891'161.90
Rendement brut	20.94%	6.61%

		2005		2004	
		CHF		CHF	
Obligations	100.0%	72'874'189.31	37.2%	63'701'727.96	41.7%
Obligations suisses	6.0%	4'380'751.00		6'181'658.00	
Obligations étrangères en CHF	11.8%	8'574'709.75		2'050'000.00	
Obligations étrangères	82.2%	59'918'728.56		53'368'644.29	
Evaluation Plus-value RPC 26	0.0%	0.00		2'101'425.67	
Rendement brut					
Obligations en francs suisses		8.78%		4.92%	
Obligations étrangères		8.21%		5.73%	

Des plus-values de quelque 2,4 millions de francs sur les obligations étrangères en devises ont permis d'obtenir un excellent rendement. La bonne tenue des fonds de placements en obligations étrangères en francs suisses a également soutenu le rendement des obligations en francs suisses.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille obligations par échéances et monnaies :





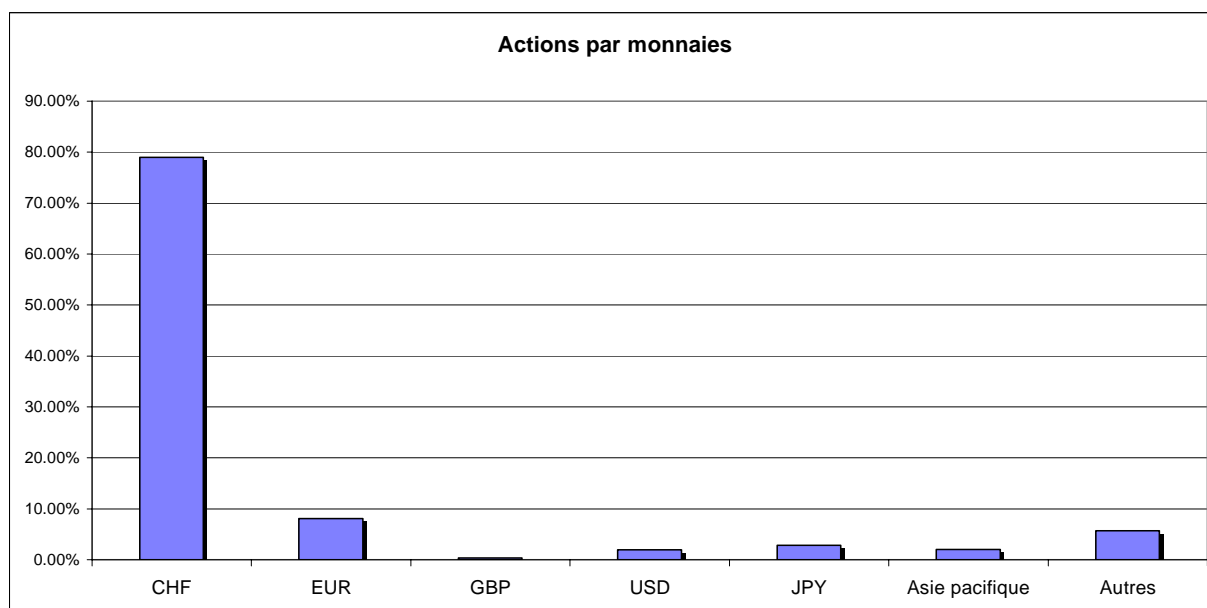
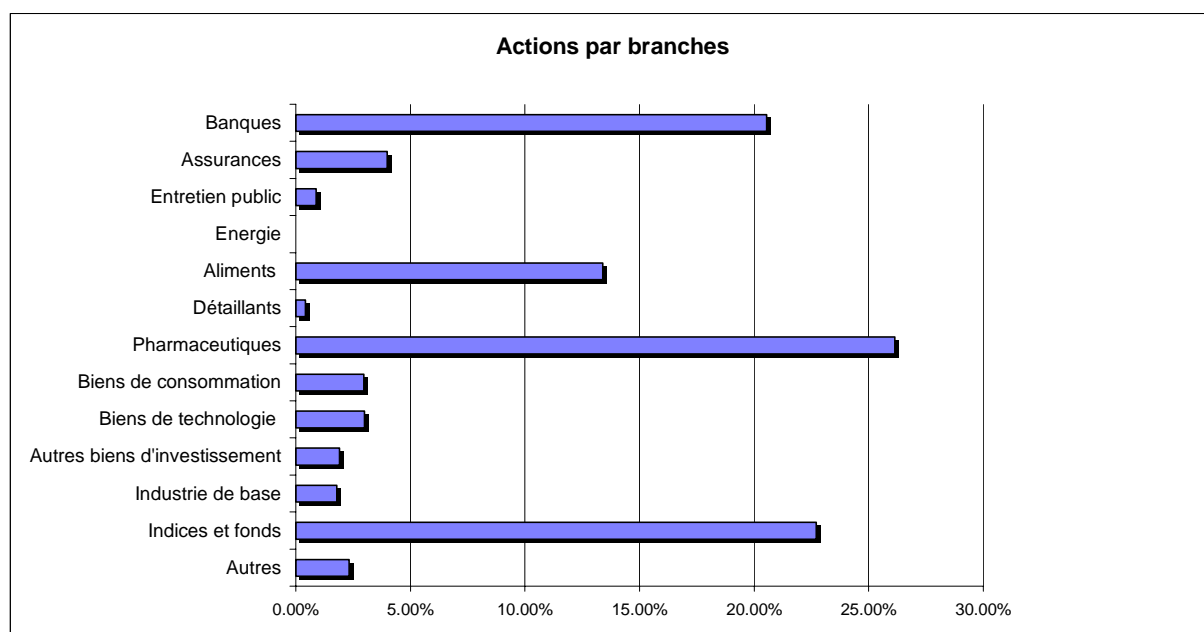
Actions	100.0%	119'437'979.62	61.0%	85'943'207.59	56.2%
Actions suisses	80.7%	96'374'303.76		67'905'451.10	
Actions étrangères	19.3%	23'063'675.86		18'037'756.49	

Rendement brut

Actions suisses	30.80%	6.46%
Actions étrangères	26.89%	11.12%

Débutée l'année précédente, nous avons poursuivi jusqu'en milieu d'exercice 2005 l'acquisition de positions en grandes capitalisations suisses. S'agissant des actions étrangères, nous avons favorisé le marché japonais qui présentait un important potentiel de rattrapage.

Les tableaux suivants présentent la répartition du portefeuille actions par branches et monnaies :



	2005		2004	
	CHF		CHF	
<i>Placements alternatifs</i>	3'454'933.21	1.8%	3'246'226.35	2.1%
Rendement brut	6.23%		4.44%	

L'accroissement de plus de 200'000 francs d'une année à l'autre résulte de la performance meilleure de ce véhicule de placement durant l'exercice.

	CHF	CHF
Prêts hypothécaires	6'121'268.70	7'115'537.90
Solde à nouveau	7'115'537.90	8'598'351.50
Nouveaux prêts accordés	8'160.00	44'482.00
Amortissements et remboursements	-1'002'429.20	-1'527'295.60
Rendement brut	3.37%	3.28%

Au 31 décembre 2005, le nombre de prêts hypothécaires s'élevait à 47 et 3 prêts ont été remboursés au cours de l'année. Les taux hypothécaires se sont élevés à 3,25% pour les prêts en premier rang et à 3,75% pour ceux en deuxième rang.

	2005	2004	
Immobilisations	CHF	CHF	
Immeubles et parts de fp. Immeubles	63'774'658.00	63'400'727.30	
			<i>Différence</i>
Immeubles	62'403'000.00	62'022'173.30	380'826.70
Gérance des Bâtiments	16'217'000.00	16'058'570.50	158'429.50
Av. des Alpes 3	610'000.00	568'000.00	42'000.00
Beauregard 1	658'000.00	643'000.00	15'000.00
Beauregard 3	689'000.00	683'000.00	6'000.00
Rue Caselle 2-4	3'410'000.00	3'410'000.00	0.00
Rue des Fahys 31	281'000.00	281'000.00	0.00
Rue des Parcs 77-79	1'628'000.00	1'568'000.00	60'000.00
Rue des Parcs 81	925'000.00	908'000.00	17'000.00
Rue du Rocher 25	630'000.00	611'000.00	19'000.00
Trois-Portes 45	820'000.00	820'000.00	0.00
Fahys 93	6'566'000.00	6'566'570.50	-570.50
Gérance Fidimmobil SA	26'909'000.00	26'647'000.00	262'000.00
Petits-Chênes 4-6-8	1'805'000.00	1'729'000.00	76'000.00
Rue du Roc 3	1'691'000.00	1'688'000.00	3'000.00
Chantemerle 10	1'010'000.00	987'000.00	23'000.00
Rue des Fahys 141	908'000.00	908'000.00	0.00
Rue du Chasselas 2-4-6	4'894'000.00	4'771'000.00	123'000.00
Louis-d'Orléans 13-15	2'653'000.00	2'629'000.00	24'000.00
Gratte-Semelle 29	1'783'000.00	1'783'000.00	0.00
Perrière 32	2'662'000.00	2'649'000.00	13'000.00
Acacias 1	8'000'000.00	8'000'000.00	0.00
Les Liserons 3-5	1'503'000.00	1'503'000.00	0.00
Gérance administration et divers	19'277'000.00	19'316'602.80	-39'602.80
Cadolles 7	2'427'000.00	2'815'000.00	-388'000.00
Denis-de-Rougemont 26-28 (GECO)	4'200'000.00	4'200'000.00	0.00
Verger-Rond 2, adm.	4'303'000.00	3'421'602.80	881'397.20
Verger-Rond 2, centre calcul	1'847'000.00	2'380'000.00	-533'000.00
Brd de Cluse 49-51, Genève (Bernard Nicod S.A.)	6'500'000.00	6'500'000.00	0.00

A l'exception des immeubles qui bénéficient des aides fédérales au logement (Fahys 93, Acacias 1 et Denis-de-Rougemont 26-28), les immeubles sont estimés à une valeur de rendement qui correspond à la valeur locative annuelle capitalisée à 7,7%. Les immeubles Cadolles 7 et Verger-Rond 2 sont capitalisés à 6,5%.

Rappelons que le niveau du taux de capitalisation est essentiellement déterminé à partir des éléments suivants :

- intérêts du capital (calculé à 5%).
- frais d'exploitation (comprenant les frais généraux, d'entretien, de gérance, les risques sur loyers et les amortissements pour globalement 2,7%). Il s'agit d'un taux moyen qui pourrait être modulé en fonction de l'état de vétusté des immeubles.

	2005	2004	<i>Différence</i>
	CHF	CHF	
Immeubles en construction	11'595'761.18	6'659'112.75	<i>4'936'648.43</i>
Noyers	11'067'813.63	6'659'112.75	<i>4'408'700.88</i>
Chantemerle 10	527'947.55		<i>527'947.55</i>

Selon le planning prévu, les premiers locataires ont pris possession des nouveaux appartements de l'immeuble de 40 appartements à la rue des Noyers en novembre 2005. Au moment de la rédaction du présent rapport quelque 35 appartements ont trouvé preneur.

Rappelons que le devis initial de cet immeuble était de 14,3 millions de francs. Le coût final s'élèvera à 13,7 millions de francs et le solde des factures sera payé en 2006.

Le Bureau a décidé de procéder à la rénovation de l'enveloppe et du chauffage du bâtiment Chantemerle 10 pour un budget de 690'000 francs, selon le standard Minergie. Une partie du coût des travaux sera répercutée sur les loyers en 2006.

Accordés à titre gratuit pendant 50 ans, les droits de superficie des immeubles Verger-Rond 2 et Cadolles 7 sont désormais facturés à raison de CHF 15/m² à partir respectivement du 1^{er} janvier 2005 pour l'immeuble Verger-Rond 2, représentant une charge annuelle de 18'500 francs. Les mêmes conditions seront appliquées dès le 1^{er} janvier 2007 à l'immeuble Cadolles 7.

	CHF	CHF
Comptes de régularisation actif	945'225.42	766'577.47

Ce poste comprend essentiellement les intérêts courus sur obligations au 31 décembre 2005.

	CHF	CHF
Valeur de rachat d'assurances	624'898.45	607'367.15

Ce poste représente le solde actualisé au 31 décembre 2005 des polices d'assurances rachetées au personnel infirmier de l'Hôpital Pourtalès lors de son affiliation au 1^{er} janvier 1981.

11.2. Allocations des actifs

Les objectifs stratégiques à long terme sont inscrits à l'article 7 du Règlement des placements et d'organisation du 3 décembre 1998; ils comprennent des marges de fluctuation autorisées en fonction des tendances des marchés.

Evolution de l'allocation

Le tableau ci-dessous décrit la grille d'allocation à fin 2005 avec les objectifs et son évolution par rapport aux deux derniers exercices:

En milliers de francs	Objectif	Marges	OPP2	2005	En %	2004	En %	2003	En %
Liquidités				12'868.2	4.4%	17'244.9	6.8%	25'989.7	10.8%
Créances				4'952.2	1.7%	7'188.8	2.8%	4'108.4	1.7%
Avoirs chez l'employeur				481.6	0.2%	358.9	0.1%	540.1	0.2%
<i>Sous-total</i>	5%	0 à 20%	100%	18'302.1	6.2%	24'792.6	9.7%	30'638.2	12.7%
Obligations suisses	12%	2.5 à 30%	100%	12'955.5	4.4%	8'338.0	3.3%	11'586.7	4.8%
Obligations étrangères	13%	10 à 17.5%	30%	59'918.7	20.3%	55'363.7	21.7%	45'669.5	19.0%
Actions suisses	25%	20 à 30%	30%	96'374.3	32.6%	67'905.5	26.6%	60'450.8	25.1%
Actions étrangères	10%	7.5 à 12.5%	25%	26'518.6	9.0%	21'284.0	8.4%	18'471.7	7.7%
Immobilier	30%	20 à 50%	50%	75'370.4	25.5%	70'059.8	27.5%	64'961.7	27.0%
Hypothèques	5%	0 à 10%	75%	6'121.3	2.1%	7'115.6	2.8%	8'598.4	3.6%
Total de l'actif				295'560.9	100%	254'859.2	100%	240'377.0	100%

A l'exception des actions suisses, toutes les positions d'actifs s'inscrivent dans le cadre autorisé par la LPP. De plus, les objectifs figurant dans le règlement des placements sont dépassés pour les liquidités et créances, les obligations étrangères et les actions suisses. Relevons que les marges autorisées sont respectées à l'exception des obligations étrangères et les actions suisses. Ces dernières ont enregistré des plus-values importantes suite à la forte progression de la place boursière helvétique. Des mesures ont été prises en 2006 afin de revenir aux objectifs stratégiques définis par le Comité.

Selon les dispositions de l'OPP2

En regard de l'ordonnance de l'OPP2 les tableaux suivants présentent les limites de placements selon les articles 54 et 55 :

Désignation des catégories de placement en milliers de francs	Art OPP2	2005	En %	Limites selon OPP2	dépassement de limites en %
Débiteurs suisses en CHF	54 a)	22'682.8	7.7%	100%	-92.3%
Titres de gages immobiliers	54 b)	6'121.3	2.1%	75%	-72.9%
Immeubles en Suisse	54 c)	75'370.4	25.5%	50%	-24.5%
Participations suisses	54 d)	96'374.3	32.6%	30%	2.6%
Débiteurs étrangers en CHF	54 e)	8'574.7	2.9%	30%	-27.1%
Devises et débiteurs en devises	54 f)	59'918.7	20.3%	20%	0.3%
Participations étrangères	54 g)	26'518.6	9.0%	25%	-16.0%
Total de l'actif		295'560.9	100%		
Valeurs nominales	55 a)	97'297.5	32.9%	100%	-67.1%
Valeurs réelles	55 b)	198'263.3	67.1%	70%	-2.9%
Participations	55 c)	122'892.9	41.6%	50%	-8.4%
Débiteurs étrangers	55 d)	68'493.4	23.2%	30%	-6.8%
Monnaies étrangères	55 e)	86'437.3	29.2%	30%	-0.8%

12. Passif

ENGAGEMENTS

	2005	2004
	CHF	CHF
Créanciers	1'334'080.15	1'038'357.80
Créanciers divers	16'376.15	884'608.35
Impôts à la source	1'491.60	0.00
Loyers reçus d'avance	0.00	10'320.00
Passifs transitoires	1'316'212.40	143'429.45

Le compte Passifs transitoires est principalement composé des libres passages dus à des assurés qui ont démissionné à la fin de l'année et dont les prestations ont été versées au début de 2006. En 2004, ils avaient été comptabilisés sous Créanciers divers.

	CHF	CHF
Provisions	430'197.15	230'197.15
<i>Réserve perte de loyers</i>		
Report année précédente	100'000.00	100'000.00
Prélèvements		-
Attributions		-
Solde au 31 décembre	100'000.00	100'000.00
<i>Réserve débiteurs</i>		
Report année précédente	130'197.15	100'000.00
Prélèvements		-
Attributions	200'000.00	30'197.15
Solde au 31 décembre	330'197.15	130'197.15

Une provision de 200'000 francs a été constituée en prévision de la probable dissolution de la Société neuchâteloise de financements industriels et de participation SA (SOFIP).

	CHF	CHF
Engagements techniques actifs	213'688'541.00	212'182'800.00

Ce poste correspond à la somme des prestations de libre passage individuelles qui seraient dues en cas de sortie de l'ensemble des assurés au 31.12.2005. L'augmentation des engagements liée aux augmentations de salaires figure dans une rubrique séparée pour la première fois.

	CHF	CHF
Engagements techniques rentiers	240'153'104.00	226'969'000.00

La très forte augmentation est principalement due à l'augmentation importante des bénéficiaires de rentes (+58 en 2005).

	2005	2004
	CHF	CHF
Réserve pour longévité	8'623'000.00	6'587'000.00

Cette réserve est destinée à financer le coût du prochain changement de bases techniques et il correspond à 1,9% des capitaux de prévoyance totaux au 31.12.2005. Le taux a été augmenté de 0,4% en 2005 et la provision s'élève à 8'623'000 francs.

Provision pour revalorisation des prestations	3'800'014.00	0.00
--	---------------------	------

La provision pour revalorisation des prestations au 1^{er} janvier est destinée à financer le coût résultant de l'augmentation des salaires assurés et des rentes accordées au 1^{er} janvier 2006.

Cette provision se répartit de la manière suivante :

- assurés actifs	1'525'891.00
- pensionnés	2'274'123.00

13. Analyse des comptes d'exploitation

13.1. Produits d'assurance

	Ecart %	2005 CHF	2004 CHF
ASSURANCE	9.33%	32'793'092.20	29'995'436.15
COTISATIONS		25'354'114.70	25'518'257.85
COTISATIONS PATRONALES	-0.87%	15'927'847.90	16'067'755.70
Ville, cotisations ordinaires		12'174'946.05	12'160'667.45
Ville, rappels		2'000'418.40	2'317'181.60
Institutions externes, cotisations ordinaires		1'482'159.55	1'356'813.35
Institutions externes, rappels		270'323.90	233'093.30
COTISATIONS DES ASSURES	-0.26%	9'426'266.80	9'450'502.15
Ville, cotisations ordinaires		7'526'990.50	7'540'953.95
Ville, rappels		808'217.65	962'395.50
Institutions externes, cotisations ordinaires		995'277.60	864'221.70
Institutions externes, rappels		95'781.05	82'931.00
APPORTS DE LIBRE PASSAGE	66.65%	7'357'756.30	4'415'087.40
Apports		5'794'231.55	3'269'464.70
Divorces		492'285.35	144'761.40
Rachats en espèces		1'051'239.40	779'261.50
Rachats par acomptes		0.00	5'040.00
Remb. Accession propriété		20'000.00	216'559.80

Les faibles variations de cotisations entre 2004 et 2005 sont principalement dues à la diminution des assurés actifs ainsi qu'au transfert dans les institutions externes du personnel administratif et technique du Lycée Jean-Piaget et du CPLN. Comme en 2004, la contribution ordinaire de l'employeur était de 160% de la cotisation des assurés. Compte tenu d'une cotisation de rappel sur augmentation de salaire croissant selon l'âge des assurés, le total des cotisations et rappels des employeurs est de 169% de la part des assurés.

Les rachats en espèces ont progressé de 270'000 francs, ce qui traduit particulièrement l'intérêt fiscal et de prévoyance que les assurés ressentent.

Apports	Nombre	Montants	Moyenne
2003	148	5'364'279.70	36'245.13
2004	116	3'269'464.70	28'185.04
2005	121	5'794'231.55	47'886.21

Rachats	Nombre	Montants	Moyenne
2003	28	633'357.20	22'619.90
2004	34	784'301.50	23'067.69
2005	51	1'051'239.40	20'612.54

Divorces	Nombre	Montants	Moyenne
2003	4	168'892.65	42'223.16
2004	4	144'761.40	36'190.35
2005	8	492'285.35	61'535.67
Remboursements accession à la propriété			
2003	2	82'730.05	41'365.03
2004	5	216'559.80	43'311.96
2005	1	20'000.00	20'000.00
 		CHF	CHF
ASSURANCES INFIRMIERS	30.81%	81'221.20	62'090.90

13.2. Charges d'assurance

	Ecart %	2005 CHF	2004 CHF
ASSURANCE	14.22%	52'269'294.25	45'762'913.15
PENSIONS VERSEES	3.17%	21'414'349.65	20'755'882.85
Pensions de retraite		13'801'388.15	13'253'446.55
Pensions complémentaires (Pont AVS)		1'141'560.20	1'100'245.20
Pensions de conjoints survivants		4'072'152.00	3'914'944.90
Pensions d'invalides		2'034'743.75	2'224'150.20
Pensions d'orphelins		25'131.00	22'629.00
Pensions d'enfants de retraités		79'851.45	65'556.40
Pensions d'enfants d'invalides		186'532.10	174'910.60
Pensions en capital		72'991.00	0.00

L'évolution des pensions de retraite reflète l'augmentation du nombre de pensionnés. Les nouveaux dossiers d'invalidité n'ont pas compensé les rentes des invalides ayant atteint 62 ans et qui ont changé de catégorie.

Les pensions en capital sont les pensions de retraite converties en capital en raison de leur trop faible montant (moins de 2'580 francs par an).

PRESTATIONS DE SORTIE	-21.31%	7'261'192.50	9'227'684.00
A des institutions de prévoyance		2'044'415.15	3'505'223.85
Sur des comptes de libre passage		1'828'586.40	1'215'554.10
Versement en espèces		1'037'419.70	1'396'987.80
Accession à la propriété		2'121'222.30	2'431'430.55
Autres prestations		229'548.95	678'487.70

Prestations de sortie	Nombre	Montant	Moyenne
2003	182	4'839'022.35	26'588.03
2004	161	6'117'765.75	37'998.55
2005	160	4'910'421.25	30'690.13

125 personnes (2004 : 129) ont démissionné en transférant leurs libres passages auprès d'institutions de prévoyance reconnues. La moyenne des transferts est de 30'984 francs (2004: 37'766 francs).

35 assurés (2004: 29) ont retiré leur prestation en espèces suite à un départ à l'étranger, à leur installation en tant qu'indépendants ou du fait que le montant de libre passage était inférieur au total annuel de leur cotisation. La moyenne des retraits était de 17'522 francs (2004: 48'172 francs). La moyenne de ces versements est en baisse du fait que la prestation de sortie d'un jeune sans nouvel emploi (emplois temporaires d'étudiants, par exemple), et qui est inférieure à une cotisation annuelle, lui est réglementairement versée en espèces.

En outre, la Caisse a versé une part de l'avoir de vieillesse de 6 assurés (2004: 11) à la suite d'un divorce prononcé en 2005, soit 38'250 francs en moyenne par divorce (2004: 61'680 francs).

Accession à la propriété	Nombre	Montant	Moyenne
2003	26	1'702'610.90	65'485.03
2004	35	2'431'430.55	69'469.44
2005	31	2'121'222.30	68'426.53

31 personnes (2004: 35) ont effectué un retrait anticipé en vue d'une accession à la propriété, pour amortir une dette hypothécaire ou pour effectuer des travaux dans leur propre immeuble.

PRIMES D'ASSURANCE	2.84%	222'593.10	216'446.30
Contributions au fonds de garantie		207'410.00	200'777.00
Primes d'assurances infirmiers		15'183.10	15'669.30

VARIATION DES ENGAGEMENTS	50.17%	23'371'159.00	15'562'900.00
Variation engagements techniques assurés		1'505'741.00	-9'725'900.00
Variation engagements techniques rentiers		13'184'104.00	22'146'100.00
Variation provision longévité		2'036'000.00	2'320'000.00
Variation rappels de cotisations		2'845'300.00	822'700.00
Variation provision revalorisation prestations		3'800'014.00	

Les engagements d'assurance progressent globalement de plus de 50%. L'augmentation des engagements d'assurance (prestations de libre-passage) des assurés actifs est insignifiante. Alors que les engagements sont en recul pour les assurés actifs de la Ville, ils progressent légèrement pour les institutions externes.

Pour les pensionnés, l'augmentation des engagements représente 8% des engagements et constitue ainsi la principale source de l'accroissement de ce type de charges.

13.3. Charges et produits de la fortune

	2005 CHF	2004 CHF
PRODUITS DE LA FORTUNE	42'336'085.37	18'387'301.27
PRODUITS DES CAPITAUX MOBILIERS	37'164'259.54	10'348'515.39
<i>Produits des créances</i>	477'427.32	752'058.99
Intérêts bancaires	45'058.57	57'591.65
Intérêts sur dépôts à terme	9'037.70	946.85
Gains/Pertes non réalisés sur opérations à terme	-146'300.00	65'451.00
Intérêts sur prêts divers	55'290.05	53'155.05
Intérêts s/prêts hypothécaires	222'825.70	257'576.55
Intérêts c/c Ville de Neuchâtel	5'999.50	5'283.90
Produits divers	5'064.00	8'467.63
Différence de change	280'451.80	303'586.36
<i>Obligations</i>	5'654'469.31	3'386'003.29
Coupons sur obligations	1'983'675.69	1'812'242.89
Gains/obligations	1'485'048.27	800'607.14
Pertes/obligations	-184'361.25	-554'778.33
Plus-value sur obligations	2'611'934.52	-559'123.67
Plus-value sur fonds de placements obligations	463'946.00	51'030.65
Agio/disagio sur souscript./achats obligations	0.00	-166'136.90
Différence de change	-705'773.92	-99'264.16
Evaluation plus-value RPC 26	0.00	2'101'425.67
<i>Actions</i>	31'032'362.91	6'210'453.11
Dividendes sur actions	1'500'002.24	1'095'577.31
Gains/actions	1'265'074.00	1'740'105.63
Pertes/actions	-541'417.44	-3'539'653.38
Plus-value sur actions	21'852'118.55	4'924'943.67
Revenus de fonds de placements actions	39'205.30	551'200.00
Plus-value sur fonds de placements actions	7'259'261.98	1'422'809.52
Gains/Pertes sur fonds de placements	-577'899.75	129'975.95
Différence de change	27'311.17	-212'154.19
Plus-value sur placements alternatifs	208'706.86	97'648.60

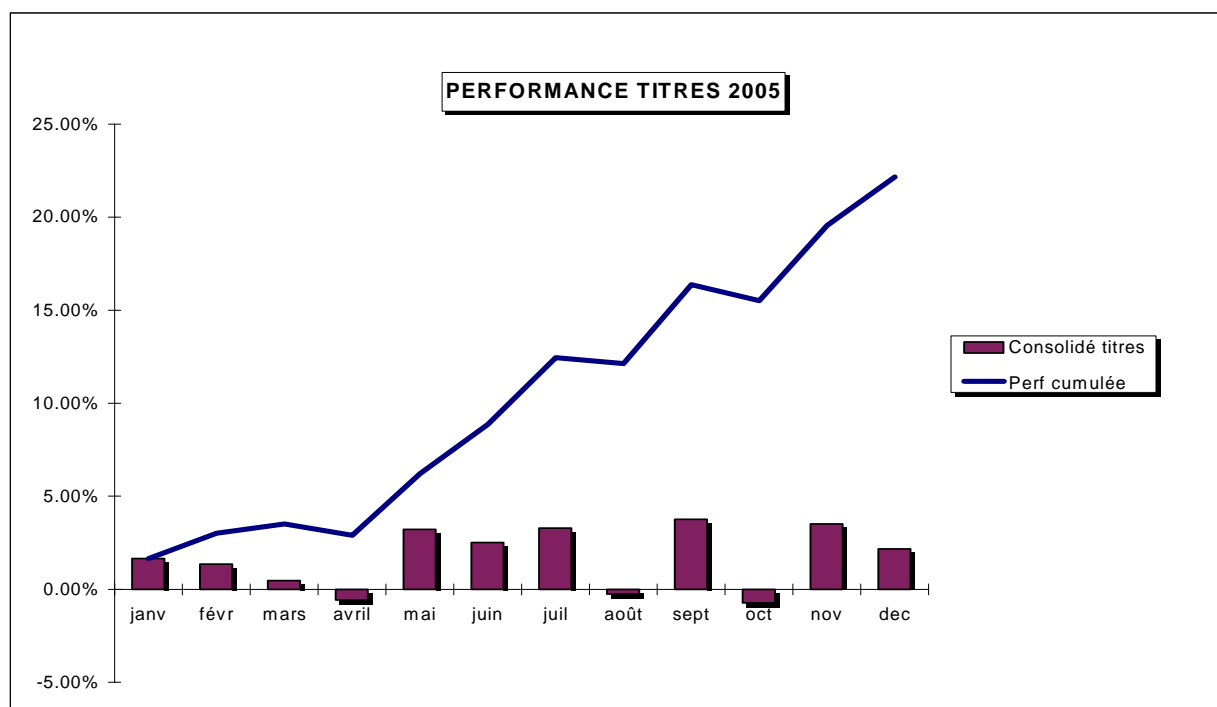
L'excellent comportement des places boursières et en particulier celle helvétique a permis de réaliser d'importantes plus-values. Le produit des capitaux mobiliers a ainsi progressé de quelque 27 millions de francs entre 2004 et 2005. Le rendement s'inscrit à 17,88% contre 5,27% une année auparavant.

Le produit des créances, en dépit d'une perte non réalisée sur une opération à terme, affiche un rendement de 1,68% notamment grâce à un gain de change sur les liquidités.

Le rendement du produit des titres, porté par les plus-values sur actions dont 22,8 millions de francs pour les actions et fonds de placement suisses, s'établit à 20,94%. Ces performances orientent favorablement le bénéfice sur titres qui atteint ainsi 34,5 millions de francs.

Les placements alternatifs, qui ont davantage un rôle de stabilisateur en cas de baisse des marchés, ont néanmoins progressé de 6,23%.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la performance des titres durant l'année écoulée :



	CHF	CHF
PRODUITS NETS IMMOBILIERS	3'416'577.57	6'561'459.38
Produits	5'171'825.83	4'832'091.05
Dissolution provision entretien	0.00	3'206'694.83
./. Charges immobilières	-1'755'248.26	-1'477'326.50

Pour mémoire, en 2004 il a été procédé à une dissolution de la provision d'entretien de 3,2 millions de francs. Exclusion faite de cette opération, les produits immobiliers ont progressé de quelque 300'000 francs d'une année à l'autre.

La rénovation et les remises en état d'appartements ont permis une adaptation des loyers, et par là-même, également une adaptation de la valeur locative. Les augmentations les plus significatives concernent les immeubles suivants:

- Chantemerle 10 CHF 23'000.—
- Roc 3: CHF 76'000.—
- Petits-Chêne 4-6-8: CHF 16'000.—
- Chasselas 2-4-6: CHF 123'000.—
- Louis-d'Orléans 13-15: CHF 24'000.—

- Avenue des Alpes 3 CHF 42'000.—
- Rocher 25 CHF 19'000.—
- Parcs 81 CHF 17'000.—
- Parcs 77-79 CHF 60'000.—
- Beauregard 1 CHF 15'000.—
- Perrière 32 CHF 13'000.—

Certains travaux nécessaires ne sont pas répercutés sur les loyers. Ainsi, 48'000 francs ont été investis dans les immeubles Petits-Chênes 4-6-8 pour l'assainissement des installations électriques. D'autre part, le mur de soutènement qui sépare ces immeubles de la Rue de l'Orée a dû être assaini pour un montant d'environ 100'000 francs. Dans ce même immeuble, un appartement a été complètement rénové pour une somme de 65'000 suite au décès de sa locataire. Le loyer a ensuite été adapté.

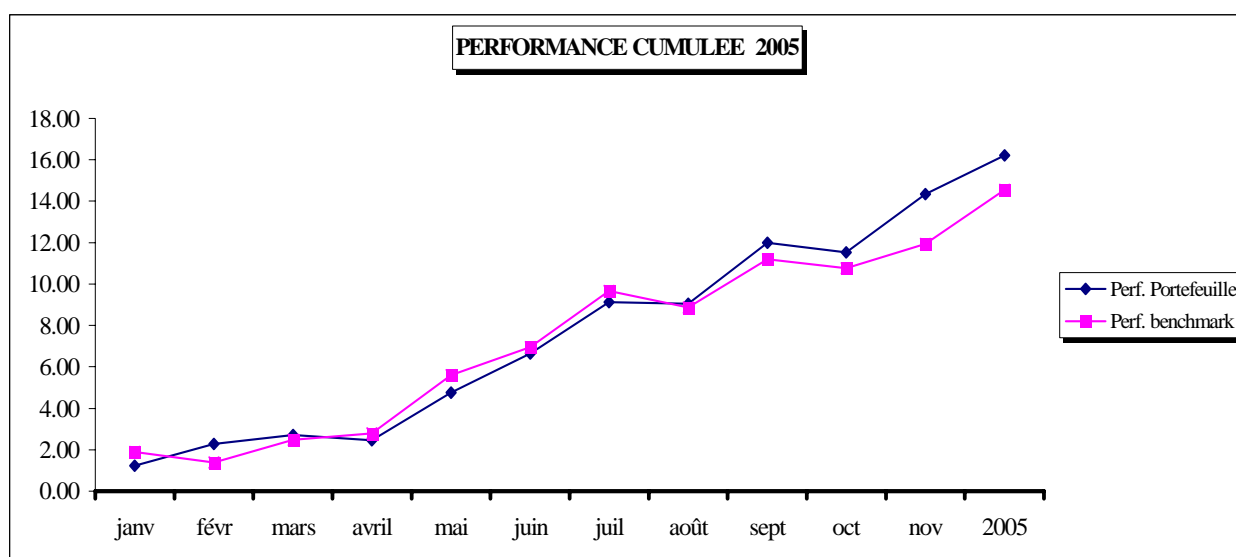
La capitalisation des immeubles administratifs et scolaire de Verger-Rond 2 et Cadolles 7 à la valeur de rendement a diminué leur valeur comptable d'environ 40'000 francs.

Le rendement net a légèrement reculé pour s'établir à 4,70% contre 5,10% en 2004. Ce recul s'explique par les frais d'entretien dont l'effet sur les loyers se produira en 2006.

13.3.1. Performance cumulée 2005

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la performance cumulée en % des actifs de la Caisse de pensions, en comparaison avec l'indice de référence synthétique regroupant les divers indices retenus.

	janv	févr	mars	avril	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	2005
Perf. Portefeuille	1.23	2.28	2.71	2.45	4.76	6.64	9.12	9.04	11.98	11.53	14.35	16.20
Perf. benchmark	1.89	1.38	2.49	2.78	5.60	6.95	9.66	8.88	11.20	10.77	11.95	14.55
Perf. relative	-0.66	0.90	0.22	-0.33	-0.84	-0.31	-0.54	0.16	0.78	0.76	2.40	1.65



13.3.2. Rendement de la fortune

Le tableau ci-après présente le rendement brut des véhicules de placements et de la fortune en comparaison annuelle :

Rendement	2005 en %	2004 en %
Liquidités	-0.56	0.59
Obligations en francs suisses	8.78	4.92
Obligations étrangères en devises	8.21	5.73
Actions suisses	30.80	6.46
Actions étrangères	26.89	11.12
Placements alternatifs	6.23	4.44
Rendement brut capitaux mobiliers	18.28	5.68
Prêts hypothécaires	3.37	3.28
Immeubles	4.70	5.01
Rendement brut de la fortune	15.76	6.90

13.4. Frais administratifs

	CHF	CHF
	610'635.55	570'391.75
Salaires et charges sociales	284'792.85	276'635.60
Frais généraux	103'147.25	124'204.00
Honoraires	225'569.05	176'057.20
./. Produits divers	-2'873.60	-6'505.05

Sous cette dénomination sont comptabilisées toutes les charges de fonctionnement non imputables directement aux sections "Assurance" ou "Fortune".

Le poste "Honoraires" comporte les honoraires de l'expert et de l'organe de contrôle et les honoraires liés à la gestion comptable des titres ainsi qu'à la remise de divers rapports d'analyse par le Crédit Suisse. L'augmentation des charges est liée d'une part au fait que l'actuaire a été davantage sollicité qu'en 2004, et par le fait que les autres postes ont aussi légèrement évolué.

14. Mesures d'assainissement

Le Comité a accepté en 2006 d'introduire en 2007 diverses mesures d'assainissement étudiées dans le cadre d'un groupe paritaire de travail.

Ces mesures sont les suivantes:

1. Cotisation d'assainissement

Contribution d'assainissement des assurés actifs

En application de l'article 67 bis, chaque assuré est tenu de verser une cotisation d'assainissement de 0,8 % du salaire assuré. En référence à l'article 67 bis al. 3, cette cotisation n'est pas prise en compte pour le calcul de la prestation de libre passage selon l'article 59, al. 1 (norme minimale)

Contribution d'assainissement de l'employeur

En application de l'article 67 bis, l'employeur verse une cotisation d'assainissement de 1,2 % de la somme des salaires assurés. Cette cotisation s'ajoute à la cotisation réglementaire de l'employeur.

En complément, l'employeur s'engage à verser, durant la période d'assainissement, une contribution réglementaire totale équivalant au moins à 165 % de la somme des contributions ordinaires des assurés.

2. Indexation partielle des rentes :

En application de l'article 52 alinéa 2, les allocations de renchérissement sont réduites et limitées. Le taux d'indexation n'excédera pas 50 % de l'augmentation de l'indice du coût de la vie (IPC) et sera plafonné à 1,5 %.

Ces mesures permettront d'atteindre l'objectif réglementaire du taux de couverture de 70% dans un délai inférieur à 10 ans.

15. Demande de l'Autorité de surveillance

L'expert et l'organe de contrôle ayant relevé depuis quelques années que la Caisse ne répondait pas à l'exigence réglementaire d'une couverture de 70 % des engagements techniques, l'Autorité de surveillance a exigé de la Caisse qu'elle lui communique jusqu'au 30 juin 2006 les mesures d'assainissement qu'elle envisageait de prendre. Celles-ci lui ont été communiquées dans le délai imparti, et correspondent aux mesures mentionnées au point 11 ci-dessus.

16. Événements postérieurs à la date du Bilan

L'Etat de Neuchâtel et les Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ont signé le 23 décembre 2005 une Convention par laquelle chacune des parties s'engage à créer une caisse de pension unique pour le personnel de la fonction publique neuchâteloise. Jusqu'à la réalisation de cet objectif, le personnel hospitalier de l'EHM reste affilié à la Caisse de pensions du lieu où il travaille. De même, le personnel administratif et technique du CPLN et du Lycée Jean-Piaget, ainsi que le personnel de l'ancien Office communal des apprentissages restent affiliés à notre Caisse jusqu'au transfert à la nouvelle caisse unique.

Après les excellents résultats de 2005, il sera très difficile de réaliser de telles performances cette année. Au premier trimestre 2006, l'environnement économique demeure favorable et les principaux indicateurs sont positifs. Les principales banques centrales ont réajusté à la hausse leur taux de référence. Il est fort vraisemblable que les marchés financiers devront faire face à une plus grande volatilité. En effet, après les niveaux atteints l'an dernier, des prises de bénéfices ne sont pas à exclure. Sur le long terme, les matières premières conserveront les faveurs des investisseurs en regard d'une croissance économique au demeurant robuste, de même que les actions qui recèlent encore un potentiel de gain ou qui offrent un dividende attrayant.

Rapport de gestion	1
1. Introduction.....	1
2. Activités des organes de l'institution de prévoyance.....	1
2.1. Activités du Comité.....	1
2.2. Activités du Bureau.....	2
2.3. Activités du Comité de placements.....	2
3. Comptes annuels.....	1
3.1. Bilans comparés au 31 décembre 2005 et 31 décembre 2004	1
3.2. Comptes comparés 2005 et 2004 de recettes et dépenses	2
Rapport de l'organe de contrôle.....	5
Annexe	1
4. Informations et explications générales sur l'institution de prévoyance.....	1
4.1. Organisation de la fondation, forme juridique but et siège social	1
5. Membres actifs et bénéficiaires de rentes	4
5.1. Membres actifs	4
5.2. Bénéficiaires de rentes	4
6. Nature de l'institution de prévoyance	6
6.1. Explication du plan de prévoyance	6
6.2. Méthode de financement	6
7. Principes d'évaluation et de présentation des comptes	7
8. Calcul du degré de couverture	7
9. Bilan au 31 décembre.....	8
10. Principes et organisation des placements	9
10.1. Principes d'évaluation.....	9
10.2. Organisation des placements	10
11. Actif.....	11
11.1. Commentaires	11
11.2. Allocations des actifs	18

12.	Passif	20
13.	Analyse des comptes d'exploitation.....	22
13.1.	Produits d'assurance	22
13.2.	Charges d'assurance.....	24
13.3.	Charges et produits de la fortune	26
13.3.1.	Performance cumulée 2005.....	28
13.3.2.	Rendement de la fortune	29
13.4.	Frais administratifs.....	29
14.	Mesures d'assainissement	30
15.	Demande de l'Autorité de surveillance	30
16.	Evénements postérieurs à la date du Bilan	30